



République française - Département de la Haute-Saône

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE  
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 26 octobre à 9h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 08/10/2013

Affichage le : 08/10/2013

**Présents** : Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Serge LAMBERT-Jean-Paul SIROUTOT- Roland DOMARTIN- Jean RABBE-Jean-Jacques BONNOTTE- Guy PARTY- Guy DIDIER- Sylvain PICARD-Georges DENIZOT- Michel CLAUSSE- Catherine BOTTERON- Renauld COLSON- Annette LAPALUS- Alain BLONDEAU- Jean-Jacques NOËL- Sylvette POIGEAUT- Guillaume PINON- Alain DELABOISSIERE- Jean-Luc VALEUR- Bernard GRAVERET- Patrick OUDOT- Marcel GRAND- Pascal CHATELAIN- Michaël RIETMANN- Jean-Louis RAGUIN- Patrick MEUTELET- Pierre BEURAUD- Michel MOUILLET- Bernard FEDY- Sébastien DREZET- Frédéric ROY de LACHAISE- Élisabeth WALTER- Pascal LAFAILLE- Michel MAURICE-Christian MONTEL- Damien TISSERAND- Jean-Pierre DROUHIN- Patrice DUCRET- Pierre JUILLARD- André MATHEZ- Didier CABESTANT-Michel TOURNIER- Gilles LAVIEZ- Maurice FASSETNET- Philippe BELUCHE- Dominique TRONCIN.

**Procurations** : Pierre BRACHOTTE (donne pouvoir à G. DENIZOT)-Claude RUFFY (donne pouvoir à F.ROY de LACHAISE)- Jacques DELAVELLE (donne pouvoir à G.LAVIEZ)- Françoise JANNEAULT (donne pouvoir à A.LAPALUS)- Dominique LECLERC (donne pouvoir à J-P BORDY)- Annick JACQUEMET (donne pouvoir à P.OUDOT)- Serge MANDRET (donne pouvoir à M.RIETMANN)- Danièle NEVERS (donne pouvoir à B.FEDY)- Jean-Paul CHUZEVILLE (donne pouvoir à J-P DROUHIN)- Pascal DUCRET (donne pouvoir à P.DUCRET)- Yves KRATTINGER (donne pouvoir à M.FASSETNET)- Jean-Claude GAY (donne pouvoir à D.TRONCIN).

**Absents excusés** : Fabrice ANDRE-Denis DUBILLARD-Gérard BONTOUR- Gérard GALLIOT.

**OBJET** : Désignation d'un secrétaire de séance –Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical

Rapporteur , Monsieur Jean-Pierre BORDY, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Jean-Pierre BORDY :

- ouvre la séance du Comité Syndical,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- procède à la vérification du quorum.

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- nomme Roland DOMARTIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 16 mars 2013.

Les comptes-rendus et les procès verbaux des séances de Comité Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Comité Syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY

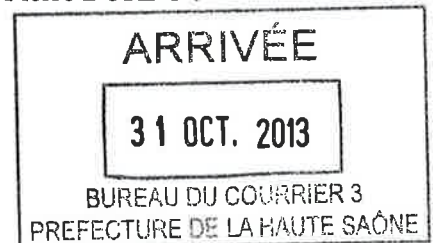


Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON  
Parc d'Activités 3R, Rioz-Rhin-Rhône,  
8, Rue Fed Lipmann  
70190 BOULOT.

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : smambvo@wanadoo.fr





Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 26 octobre à 9h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013

Date affichage : 08/10/2013

**Présents :** Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Serge LAMBERT-Jean-Paul SIROUTOT- Roland DOMARTIN- Jean RABBE-Jean-Jacques BONNOTTE- Guy PARTY- Guy DIDIER- Sylvain PICARD-Georges DENIZOT- Michel CLAUSSE- Catherine BOTTERON- Renaud COLSON- Annette LAPALUS- Alain BLONDEAU- Jean-Jacques NOËL- Sylvette POIGEAUT- Guillaume PINON- Alain DELABOISSIERE- Jean-Luc VALEUR- Bernard GRAVERET- Patrick OUDOT- Marcel GRAND- Pascal CHATELAIN- Michaël RIETMANN- Jean-Louis RAGUIN- Patrick MEUTELET- Pierre BEURAUD- Michel MOUILLET- Bernard FEDY- Sébastien DREZET- Frédéric ROY de LACHAISE- Élisabeth WALTER- Pascal LAFAILLE- Michel MAURICE-Christian MONTEL- Damien TISSERAND- Jean-Pierre DROUHIN- Patrice DUCRET- Pierre JUILLARD- André MATHEZ- Didier CABESTANT-Michel TOURNIER- Gilles LAVIEZ- Maurice FASSETNET- Philippe BELUCHE- Dominique TRONCIN.

**Procurations :** Pierre BRACHOTTE (donne pouvoir à G. DENIZOT)-Claude RUFFY (donne pouvoir à F.ROY de LACHAISE)- Jacques DELAVELLE (donne pouvoir à G.LAVIEZ)- Françoise JANNEAULT (donne pouvoir à A.LAPALUS)- Dominique LECLERC (donne pouvoir à J-P BORDY)- Annick JACQUEMET (donne pouvoir à P.OUDOT)- Serge MANDRET (donne pouvoir à M.RIETMANN)- Danièle NEVERS (donne pouvoir à B.FEDY)- Jean-Paul CHUZEVILLE (donne pouvoir à J-P DROUHIN)- Pascal DUCRET (donne pouvoir à P.DUCRET)- Yves KRATTINGER (donne pouvoir à M.FASSETNET)- Jean-Claude GAY (donne pouvoir à D.TRONCIN).

**Absents excusés :** Fabrice ANDRE-Denis DUBILLARD-Gérard BONTOUR- Gérard GALLIOT.

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 48

Nombre de voix représentées : 60

**Objet de la délibération : Annule et remplace Délibération du 19 Janvier 2013 :**  
**Election : Commission d'appel d'offres-CAO**

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres. Il précise qu'il y a lieu d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants (article 22 du code des marchés publics). Il demande à l'Assemblée les personnes qui désirent faire partie de cette commission.

Se présentent comme membres de la Commission d'appel d'offres :

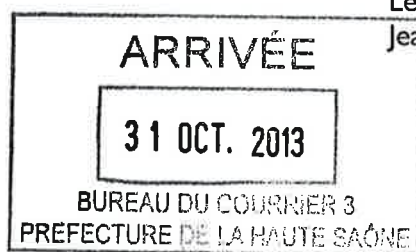
**Membres Titulaires**

**Membres suppléants**

Noms - Prénoms	Noms - Prénoms
Patrick MEUTELET	Bernard DUMONT
Patrick OUDOT	Dominique LECLERCQ
Roland DOMARTIN	Frédéric ROY DE LACHAISE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Président,  
Jean-Pierre BORDY





Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 26 octobre à 9h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013

Date affichage : 08/10 /2013

**Présents** : Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Serge LAMBERT-Jean-Paul SIROUTOT- Roland DOMARTIN- Jean RABBE-Jean-Jacques BONNOTTE- Guy PARTY- Guy DIDIER- Sylvain PICARD-Georges DENIZOT- Michel CLAUSSE- Catherine BOTTERON- Renauld COLSON- Annette LAPALUS- Alain BLONDEAU- Jean-Jacques NOËL- Sylvette POIGEAUT- Guillaume PINON- Alain DELABOISSIERE- Jean-Luc VALEUR- Bernard GRAVERET- Patrick OUDOT- Marcel GRAND- Pascal CHATELAIN- Michaël RIETMANN- Jean-Louis RAGUIN- Patrick MEUTELET- Pierre BEURAUD- Michel MOUILLET- Bernard FEDY- Sébastien DREZET- Frédéric ROY de LACHAISE- Élisabeth WALTER- Pascal LAFAILLE- Michel MAURICE-Christian MONTEL- Damien TISSERAND- Jean-Pierre DROUHIN- Patrice DUCRET- Pierre JUILLARD- André MATHEZ- Didier CABESTANT-Michel TOURNIER- Gilles LAVIEZ- Maurice FASSETNET- Philippe BELUCHE- Dominique TRONCIN.

**Procurations** : Pierre BRACHOTTE (donne pouvoir à G. DENIZOT)-Claude RUFFY (donne pouvoir à F.ROY de LACHAISE)- Jacques DELAVELLE (donne pouvoir à G.LAVIEZ)- Françoise JANNEAULT (donne pouvoir à A.LAPALUS)- Dominique LECLERC (donne pouvoir à J-P BORDY)- Annick JACQUEMET (donne pouvoir à P.OUDOT)- Serge MANDRET (donne pouvoir à M.RIETMANN)- Danièle NEVERS (donne pouvoir à B.FEDY)- Jean-Paul CHUZEVILLE (donne pouvoir à J-P DROUHIN)- Pascal DUCRET (donne pouvoir à P.DUCRET)- Yves KRATTINGER (donne pouvoir à M.FASSETNET)- Jean-Claude GAY (donne pouvoir à D.TRONCIN).

**Absents excusés** : Fabrice ANDRE-Denis DUBILLARD-Gérard BONTOUR- Gérard GALLIOT.

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 48

Nombre de voix représentées : 60

**Objet de la délibération : Durée d'amortissement des biens**



Le Président rappelle que , conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieur à 3 500 habitants et les groupement de communes dont la population totale est égale ou supérieur à ce seuil.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- Frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation seront amortis sur une durée maximale de 5 ans.
- Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes.

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	5 ans
Agencement et aménagement de terrain	20 ans
Agencement et aménagement de bâtiment	25 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

**Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer tout document relatif à cette réglementation
- autorise le Président à amortir chaque bien depuis 2011

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON  
Parc d'Activités 3R, Rioz-Rhin-Rhône,  
8, Rue Fed Lipmann  
70190 BOULOT.

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : [smambvo@wanadoo.fr](mailto:smambvo@wanadoo.fr)



Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 26 octobre à 9h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013

Date d'affichage : 08/10 /2013

**Présents** : Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Serge LAMBERT-Jean-Paul SIROUTOT- Roland DOMARTIN- Jean RABBE-Jean-Jacques BONNOTTE- Guy PARTY- Guy DIDIER- Sylvain PICARD-Georges DENIZOT- Michel CLAUSSE- Catherine BOTTERON- Renauld COLSON- Annette LAPALUS- Alain BLONDEAU- Jean-Jacques NOËL- Sylvette POIGEAUT- Guillaume PINON- Alain DELABOISSIERE- Jean-Luc VALEUR- Bernard GRAVERET- Patrick OUDOT- Marcel GRAND- Pascal CHATELAIN- Michaël RIETMANN- Jean-Louis RAGUIN- Patrick MEUTELET- Pierre BEURAUD- Michel MOUILLET- Bernard FEDY- Sébastien DREZET- Frédéric ROY de LACHAISE- Élisabeth WALTER- Pascal LAFAILLE- Michel MAURICE-Christian MONTEL- Damien TISSERAND- Jean-Pierre DROUHIN- Patrice DUCRET- Pierre JUILLARD- André MATHEZ- Didier CABESTANT-Michel TOURNIER- Gilles LAVIEZ- Maurice FASSETNET- Philippe BELUCHE- Dominique TRONCIN.

**Procurations** : Pierre BRACHOTTE (donne pouvoir à G. DENIZOT)-Claude RUFFY (donne pouvoir à F.ROY de LACHAISE)- Jacques DELAVELLE (donne pouvoir à G.LAVIEZ)- Françoise JANNEAULT (donne pouvoir à A.LAPALUS)- Dominique LECLERC (donne pouvoir à J-P BORDY)- Annick JACQUEMET (donne pouvoir à P.ODOT)- Serge MANDRET (donne pouvoir à M.RIETMANN)- Danièle NEVERS (donne pouvoir à B.FEDY)- Jean-Paul CHUZEVILLE (donne pouvoir à J-P DROUHIN)- Pascal DUCRET (donne pouvoir à P.DUCRET)- Yves KRATTINGER (donne pouvoir à M.FASSETNET)- Jean-Claude GAY (donne pouvoir à D.TRONCIN).

**Absents excusés** : Fabrice ANDRE-Denis DUBILLARD-Gérard BONTOUR- Gérard GALLIOT.

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 48

Nombre de voix représentées : 60

**Objet de la délibération : Acquisition terrain sur les communes de Geneuille et Bussières**

Dans le cadre de la continuité écologique et des mesures compensatoires en partenariat avec la CAGB, le Président propose l'acquisition des terrains sur les communes de Geneuille et de Bussières, pour une superficie de 30 ha, appartenant à Madame CHAUSSE épouse CHARLET. Dans un premier temps, il propose la signature d'une promesse unilatérale de vente entre le propriétaire et le SMAMBVO, cette dernière est consentie jusqu'au 30 juin 2014.

**Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Parc d'Activités 3R, Rioz-Rhin-Rhône,

8, Rue Fed Lipmann

70190 BOULOT.

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : [smambvo@wanadoo.fr](mailto:smambvo@wanadoo.fr)

ARRIVÉE

31 OCT. 2013

BUREAU DU COURRIER 3  
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

### DECISION MODIFICATIVE N° 01

Nombre de membres en exercice	88
Nombre de membres présents	48
Nombre de suffrages exprimés	60
VOTES : Contre	0
Pour	60
Date de convocation :	08/10/2013

L'an deux mille treize, le 26/10/2013, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre BORDY, Président.

Présents : BORDY- DUMONT- LAMBERT-SIROUTOT- DOMARTIN- RABBE-BONNOTTE-PARTY-DIDIER-PICARD-DENIZOT- CLASSE-BOTTERON-COLSON-LAPALLUS-BLONDEAU-NOEL-POIGEAUT-PINON-DELABOISSIERE-VALEUR- GRAVERET-LOUDOT-GRAND-CHATELAIN-RIETMANN-RAGUIN-MEUTELET-BEURAND-MOUILLET-FEDY-DREZET-ROY DE LACHAISE-WALTER-LAFAILLE-AURICE-MONTEL-TISSERAND-DROUHIN-DUCRET-JUILLARD-MATHEZ- CABESTANT-TOURNIER-LAVIEZ-FASSET-BELUCHE-TRONCIN.

Objet : Décision modificative du chapitre 23 (Immos en cours-inst-techn) au chapitre 21(Immobilisations corporelles)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21728 : Autres aménagements de terrains		40 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>40 000.00 €</b>
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	40 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>40 000.00 €</b>	


Certifié exécutoire par Jean-Pierre BORDY, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/10/2013 et de la publication le 26/10/2013.

A BOULOT, le 26/10/2013.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président,

*Jean-Pierre Bordy*  






Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 26 octobre à 9h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013

Date affichage : 08/10 /2013

**Présents :** Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Serge LAMBERT-Jean-Paul SIROUTOT- Roland DOMARTIN- Jean RABBE-Jean-Jacques BONNOTTE- Guy PARTY- Guy DIDIER- Sylvain PICARD-Georges DENIZOT- Michel CLAUSSE- Catherine BOTTERON- Renaud COLSON- Annette LAPALUS- Alain BLONDEAU- Jean-Jacques NOËL- Sylvette POIGEAUT- Guillaume PINON- Alain DELABOISSIERE- Jean-Luc VALEUR- Bernard GRAVERET- Patrick OUDOT- Marcel GRAND- Pascal CHATELAIN- Michaël RIETMANN- Jean-Louis RAGUIN- Patrick MEUTELET- Pierre BEURAUD- Michel MOUILLET- Bernard FEDY- Sébastien DREZET- Frédéric ROY de LACHAISE- Élisabeth WALTER- Pascal LAFAILLE- Michel MAURICE-Christian MONTEL- Damien TISSERAND- Jean-Pierre DROUHIN- Patrice DUCRET- Pierre JUILLARD- André MATHEZ- Didier CABESTANT-Michel TOURNIER- Gilles LAVIEZ- Maurice FASSETNET- Philippe BELUCHE- Dominique TRONCIN.

**Procurations :** Pierre BRACHOTTE (donne pouvoir à G. DENIZOT)-Claude RUFFY (donne pouvoir à F.ROY de LACHAISE)- Jacques DELAVELLE (donne pouvoir à G.LAVIEZ)- Françoise JANNEAULT (donne pouvoir à A.LAPALUS)- Dominique LECLERC (donne pouvoir à J-P BORDY)- Annick JACQUEMET (donne pouvoir à P.OUDOT)- Serge MANDRET (donne pouvoir à M.RIETMANN)- Danièle NEVERS (donne pouvoir à B.FEDY)- Jean-Paul CHUZEVILLE (donne pouvoir à J-P DROUHIN)- Pascal DUCRET (donne pouvoir à P.DUCRET)- Yves KRATTINGER (donne pouvoir à M.FASSETNET)- Jean-Claude GAY (donne pouvoir à D.TRONCIN).

**Absents excusés :** Fabrice ANDRE-Denis DUBILLARD-Gérard BONTOUR- Gérard GALLIOT.

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 48

Nombre de voix représentées : 60

**Objet de la délibération : Emprunt**

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté, un emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 243 000 € (deux cent quarante trois mille euros)
- Durée 20 ans
- Taux fixe avec amortissement constant du capital : 3.60%
- Périodicité : Trimestre
- Commission d'engagement 250 €



**Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide**

- autorise le Président à signer le contrat et tous les documents se rapportant à ce crédit relais
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 7

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

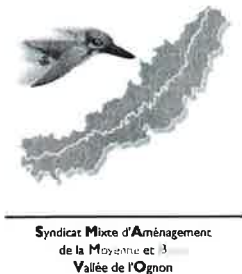
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 26 octobre à 9h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013

Date d'affichage : 08/10 /2013

**Présents :** Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Serge LAMBERT-Jean-Paul SIROUTOT- Roland DOMARTIN- Jean RABBE-Jean-Jacques BONNOTTE- Guy PARTY- Guy DIDIER- Sylvain PICARD-Georges DENIZOT- Michel CLAUSSE- Catherine BOTTERON- Renauld COLSON- Annette LAPALUS- Alain BLONDEAU- Jean-Jacques NOËL- Sylvette POIGEAUT- Guillaume PINON- Alain DELABOISSIERE- Jean-Luc VALEUR- Bernard GRAVERET- Patrick OUDOT- Marcel GRAND- Pascal CHATELAIN- Michaël RIETMANN- Jean-Louis RAGUIN- Patrick MEUTELET- Pierre BEURAUD- Michel MOUILLET- Bernard FEDY- Sébastien DREZET- Frédéric ROY de LACHAISE- Élisabeth WALTER- Pascal LAFAILLE- Michel MAURICE-Christian MONTEL- Damien TISSERAND- Jean-Pierre DROUHIN- Patrice DUCRET- Pierre JUILLARD- André MATHEZ- Didier CABESTANT-Michel TOURNIER- Gilles LAVIEZ- Maurice FASSETNET- Philippe BELUCHE- Dominique TRONCIN.

**Procurations :** Pierre BRACHOTTE (donne pouvoir à G. DENIZOT)-Claude RUFFY (donne pouvoir à F.ROY de LACHAISE)- Jacques DELAVELLE (donne pouvoir à G.LAVIEZ)- Françoise JANNEAULT (donne pouvoir à A.LAPALUS)- Dominique LECLERC (donne pouvoir à J-P BORDY)- Annick JACQUEMET (donne pouvoir à P.OUDOT)- Serge MANDRET (donne pouvoir à M.RIETMANN)- Danièle NEVERS (donne pouvoir à B.FEDY)- Jean-Paul CHUZEVILLE (donne pouvoir à J-P DROUHIN)- Pascal DUCRET (donne pouvoir à P.DUCRET)- Yves KRATTINGER (donne pouvoir à M.FASSETNET)- Jean-Claude GAY (donne pouvoir à D.TRONCIN).

**Absents excusés :** Fabrice ANDRE-Denis DUBILLARD-Gérard BONTOUR- Gérard GALLIOT.

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 48

Nombre de voix représentées : 60

**Objet de la délibération : Prêt Relais (Subventions)**

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté, un prêt relais, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 € (cinq cents mille euros)
- Durée 2 ans
- Taux : EURIBOR 3 mois + marge 1.40
- Périodicité Intérêts: Trimestrielle.
- Commission d'engagement 500 €



**Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide**

- autorise le Président à signer le contrat et tous les documents se rapportant à ce crédit relais
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 7

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.





Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 26 octobre à 9h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013

Date d'affichage : 08/10 /2013

**Présents :** Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Serge LAMBERT-Jean-Paul SIROUTOT- Roland DOMARTIN- Jean RABBE-Jean-Jacques BONNOTTE- Guy PARTY- Guy DIDIER- Sylvain PICARD-Georges DENIZOT- Michel CLAUSSE- Catherine BOTTERON- Renauld COLSON- Annette LAPALUS- Alain BLONDEAU- Jean-Jacques NOËL- Sylvette POIGEAUT- Guillaume PINON- Alain DELABOISSIERE- Jean-Luc VALEUR- Bernard GRAVERET- Patrick OUDOT- Marcel GRAND- Pascal CHATELAIN- Michaël RIETMANN- Jean-Louis RAGUIN- Patrick MEUTELET- Pierre BEURAUD- Michel MOUILLET- Bernard FEDY- Sébastien DREZET- Frédéric ROY de LACHAISE- Élisabeth WALTER- Pascal LAFAILLE- Michel MAURICE-Christian MONTEL- Damien TISSERAND- Jean-Pierre DROUHIN- Patrice DUCRET- Pierre JUILLARD- André MATHEZ- Didier CABESTANT-Michel TOURNIER- Gilles LAVIEZ- Maurice FASSETNET- Philippe BELUCHE- Dominique TRONCIN.

**Procurations :** Pierre BRACHOTTE (donne pouvoir à G. DENIZOT)-Claude RUFFY (donne pouvoir à F.ROY de LACHAISE)- Jacques DELAVELLE (donne pouvoir à G.LAVIEZ)- Françoise JANNEAULT (donne pouvoir à A.LAPALUS)- Dominique LECLERC (donne pouvoir à J-P BORDY)- Annick JACQUEMET (donne pouvoir à P.OUDOT)- Serge MANDRET (donne pouvoir à M.RIETMANN)- Danièle NEVERS (donne pouvoir à B.FEDY)- Jean-Paul CHUZEVILLE (donne pouvoir à J-P DROUHIN)- Pascal DUCRET (donne pouvoir à P.DUCRET)- Yves KRATTINGER (donne pouvoir à M.FASSETNET)- Jean-Claude GAY (donne pouvoir à D.TRONCIN).

**Absents excusés :** Fabrice ANDRE-Denis DUBILLARD-Gérard BONTOUR- Gérard GALLIOT.

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 48

Nombre de voix représentées : 60

**Objet de la délibération : Prêt Relais (FCTVA)**

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté, un prêt relais, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 215 000 € (deux cent quinze mille euros)
- Durée 3 ans
- Taux : EURIBOR 3 mois + marge 1.75
- Périodicité Intérêts : Trimestrielle.
- Commission d'engagement 215€



**Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide**

- autorise le Président à signer le contrat et tous les documents se rapportant à ce crédit relais
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 7

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY

